

Pré-plainte en ligne

La pré-plainte en ligne s'effectue sur un site Internet gouvernemental dédié.

Publié le 16/03/2026

Écouter

Pour gagner du temps, une personne personnellement victime d'une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou de certains faits à caractère discriminatoire peut accomplir sur Internet une pré-déclaration du dépôt de plainte contre un auteur inconnu.

Dans les autres cas, présentez-vous directement à le commissariat de police nationale, 13 rue Charles Floquet à Rueil-Malmaison

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

La pré-plainte en ligne est gratuite. Une fois les démarches accomplies, la demande est enregistrée par le service de la police nationale ou l'unité de la gendarmerie nationale choisi par la victime. Son enregistrement permet de fixer un rendez-vous très rapidement pour la signature en personne de la plainte définitive. Dans le cas contraire, les données transmises en ligne sont effacées 30 jours après leur envoi.

Déposez une plainte en ligne



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Retour en haut



VILLE
IMPÉRIALE
Ville de Rueil Malmaison

Adresse : Hôtel de Ville,
13 boulevard Foch,
92501 Rueil-Malmaison Cedex